

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 7/2021

Séance du : **6 SEPTEMBRE 2021**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Ozkan ERTURK, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
François STEINEBACH	X		
Véronique PINEAU	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Magali HEURTIN	X		
Amine KARIM	X		
Cendrine DEVERRE	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Florence BERTHO	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Sylvie COULOT	X		
Ali AMINE		X	Lamine NAHAM
Gulten CIKCIKOGLU	X		
Christophe BOUJON	X		
Samira SFAIHI	X		
Ozkan ERTURK	X		
Mathilde HOUSSET WEBER	X		
Ali ESSARROKH		X	
Cindy DELANOE	X		
Salah MOUMNI	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Alain PANTAIS		X	Sébastien BOUSSION
Elise MAURY	X		
Boris BATAIS	X		
Fatiha REDISSI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Mylène CANEVET	X		
Jean-François GARCIA	X		
Ghislaine THEPIN	X		
Claude CADOT	X		

Déclaration de Marc Goua

« Mesdames, Messieurs, Chères, Chers Collègues,

J'espère que vous avez passé de bonnes et reposantes vacances malgré le temps capricieux et les contraintes liées à la pandémie.

Malheureusement cette période estivale a vu la disparition d'une figure Trélazéenne et un ami : Roger Doussin.

Membre du Conseil Municipal lors de mes deux premiers mandats, Roger, militant associatif, militant syndical, était une personnalité connue et reconnue de notre ville et au-delà.

Sous son impulsion, les œuvres sociales de la poste ont créé un camping à Noirmoutier dont il était à juste titre, très fier.

Près de la jeunesse il a pratiqué le tennis de table, formé de nombreuses personnes et encadré la dynamique section, du Foyer de Trélazé.

Roger était un véritable Trélazéen à l'écoute de nos concitoyens, car il représentait notre tissu social : père fendeur d'ardoise, mère allumetière.

Cet été, nous avons non seulement perdu un ami, mais aussi une personne d'exception dont la contribution au bonheur de nos concitoyens laissera une trace indélébile.

En son honneur et en son souvenir, je vous demande de respecter une minute de silence.

La pandémie mondiale qui dure depuis 18 mois, rythme notre vie quotidienne.

Comme vous le savez, nous avons été anticipateurs et rigoureux :

- anticipateur avec l'acquisition de masques, ce qui nous a permis très tôt de faire une distribution à l'intégralité de nos concitoyens, alors que le pays subissait une pénurie.

Depuis, nous avons notamment par le biais des associations, réalisé de nombreuses distributions et notre stock nous permet de poursuivre cette distribution, à la demande, encore en cette rentrée ;

- rigoureux, car nous avons toujours respecté scrupuleusement les instructions et les recommandations de l'Etat ; ce qui nous a permis de préserver la santé des résidents des «Toits Bleus », celle de nos collaborateurs, des enfants et de l'ensemble de nos concitoyens.

Nous respecterons à l'avenir les instructions qui ont force de loi dans tous les domaines : social, sportif, culturel, scolaire etc.

Nous n'entendons pas baisser la garde, car hélas, cette pandémie n'est pas terminée et nous devons préserver la santé et la vie de nos concitoyens : cela impose des contraintes, nous en sommes conscient, mais l'intérêt collectif doit primer.

Cette rentrée nous permet, en respectant les gestes barrières et les règles, d'organiser en présentiel nos commissions municipales et notre Conseil.

Nous avons profité de ces quelques mois pour équiper notre Salle de Conseil de caméras, pour assurer une retransmission de qualité en direction de nos concitoyens, pour remettre à niveau nos micros, ce qui permet de donner la parole plus facilement à ceux qui le souhaitent. L'an prochain, nous franchirons une nouvelle étape, avec une automatisation des caméras sur l'intervenant.

Pendant la période estivale les dossiers ont été traités avec, il faut le dire, des problèmes au niveau des appels d'offres, suite à une augmentation assez vertigineuse des prix proposés, ce qui va entraîner des investissements différés ou même si cela ne s'arrange pas, annulés.

Cette situation pourrait remettre en cause les subventions obtenues dans le cadre du plan de relance (obligation de commencer les travaux avant le 31 décembre 2021), ce qui m'a amené à interpellier directement, ou par l'intermédiaire de l'association Ville et Banlieue, les élues, élus nationaux, et le Premier Ministre lui-même.

Cette rentrée sera marquée par l'élargissement de la concertation sur l'étude « Trélazé 2050 » du Cabinet Magnum, à l'ensemble de la population.

En effet, après la concertation avec les élues, élus, majorité et opposition (merci Monsieur Battais d'avoir reconnu en commission, l'intérêt de cette concertation, qui vous a été spécialement organisée), et des membres des commissions participatives, il nous faut faire participer l'ensemble de la population. Des dates vont être programmées au dernier trimestre.

Nous avons pris du retard par rapport à notre calendrier initial, en raison de la période particulière, mais nous aurons des décisions à prendre, qui engageront l'évolution de notre ville pour les prochaines décennies et nous ne sommes pas à quelques semaines près.

Nous aurons également notre premier budget participatif, dont le déroulé est en cours...

Quelques mots sur la rentrée des classes qui s'est bien passée :

Nous aurons l'occasion d'évoquer ce secteur « PRIORITÉ des Priorités » dans les semaines qui viennent, avec la mise en place progressive des actions prévues dans le cadre de notre labellisation « cité éducative », bien au-delà de l'orchestre à l'école.

Donc, une rentrée active avec des incertitudes, mais avec une volonté intacte de poursuivre le développement harmonieux de notre ville, au service de nos concitoyens.

Passons à l'étude des délibérations de ce soir, en vous rappelant que nous aurons un autre Conseil en ce mois de septembre : le 20 exactement ».

1 – Lecture des procès-verbaux des séances des 31 mai et 28 juin 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Claude Cadot fait remarquer qu'il n'y a que la minorité qui a lu l'ensemble des pièces jointes puisqu'il manque la page 15 du procès-verbal du 28 juin 2021.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal décident de reporter pour le prochain conseil du 20 septembre, les 2 procès-verbaux présentés.

2 – Dispositif Orchestre à l'école – Mise à disposition du parc instrumental

Rapporteur : Véronique Pineau, adjointe au maire

Véronique Pineau fait un retour rapide sur la rentrée scolaire pour dire que tout s'est bien passé malgré la pandémie qui continue et où les écoles sont toujours soumises au protocole sanitaire. C'est un peu plus de 2600 élèves sur la ville de Trélazé, avec dans le public, 1398 en élémentaires et maternelles et 381 dans le privé, soit 1780 élèves pour le 1^{er} degré. Une forte augmentation en collège et un maintien pour le lycée Ludovic Ménard.

Véronique Pineau indique pour rappel, que cette rentrée scolaire, c'est la mise en place de la nouvelle réorganisation des TAP gratuits une fois par semaine pour chaque élève et la mise en place du label « cité éducative » avec une triple démarche : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Pour débiter, les deux temps forts pour cette rentrée scolaire sont :

- L'opération « petits déjeuners à l'école » sur les écoles maternelles G PHILIPPE et Maraîchère qui vont être offerts, tous les mercredis matin à compter du 15 septembre prochain ;
- - L'opération « orchestre à l'école » avec la mise à disposition d'un parc instrumental, suite à la convention de partenariat approuvée en mai dernier entre l'association Orchestre à l'école, l'Education Nationale, la Ville et l'école de musique H. Dutilleux.

Véronique Pineau explique le dispositif de l'orchestre à l'école qui sera mis en place en septembre 2021 pour tous les élèves de CM1 de l'école P. Fort. Cela résulte de la volonté d'œuvrer à l'éducation artistique et culturelle des enfants et plus particulièrement en direction de ceux qui en sont les plus éloignés. Ce dispositif, c'est aussi la réussite scolaire et personnel de l'élève pour acquérir le vivre ensemble, une disposition très importante.

La convention de mise à disposition du parc instrumental, par l'association « Orchestre à l'école » est prévue pour une période de 6 ans. A l'issue de ces 6 ans, la convention prévoit que les instruments seront cédés définitivement à titre gratuit, à la Ville. Pour rappel, la moitié du parc a été acheté par la Ville. Les élèves découvriront tous les instruments sur plusieurs séances grâce à un enseignement dispensé par les professeurs de l'école de musique. Séance en pupitre (par instrument) sur le temps scolaire et séance en tutti (ensemble) sur temps périscolaire. Le choix de l'instrument sera fait avec le professeur de musique, pour une remise officielle à chaque élève de son instrument.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 – ZAC de la Guérinière – Dossier de réalisation – Cahier des prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères – Avenant n° 7

Rapporteur : Izzet Albayrak, adjoint au Maire

Izzet Albayrak fait lecture de la délibération.

Marc Goua rappelle que suite à la crise de 2008, ces terrains étaient devenus propriété de Maine et Loire Habitat. Pour rééquilibrer, la ville a réussi à faire revenir ces terrains pour y construire une résidence pour personnes âgées, sous l'enseigne DOMYTIS et une construction pour étudiants et jeunes travailleurs.

Ces deux projets seront présentés prochainement en commission et cela complètera la gamme proposée sur la Ville avec un EHPAD en cours de reconstruction, un foyer logement résidence autonomie rénové, une résidence Heurus « Blanche de Castille » et puis DOMYTIS. Cela couvrira un spectre important correspondant aux besoins des concitoyens.

Magali Heurtin, rappelle l'arrivée de Mme CHINAS, directrice du CCAS et Mme DUPONT, responsable de la résidence autonomie et informe que la ville travaille pour mettre en place une politique senior. Fin 2019, une convention a été signée avec le CCAS de la ville d'ANGERS pour permettre à l'ensemble des seniors de TRELAZE d'avoir connaissance des dispositifs et activités existants sur la commune. Le COVID et le confinement ont stoppé cet élan mais cela doit être mis en place pour fin 2021.

Jean-François Garcia demande de préciser le quantitatif de ces logements car cela entraîne un quasi doublement de la surface de plancher.

Marc Goua répond que c'est une centaine de logements prévue pour les personnes âgées et une cinquantaine pour les étudiants jeunes travailleurs, avec des services annexes.

Izzet Albayrak rappelle que la totalité des 2400 m2 constructibles ne sera pas utilisée uniquement par des logements mais aussi avec des espaces paysagers.

Sébastien Bousson prend la parole pour dire que cette délibération est technique car elle modifie un cahier des charges. Sur la partie étudiante et jeunes actifs, Trélazé souhaite que les jeunes puissent faire des études, avoir un emploi, se former par alternance ou par la formation initiale. Qu'aussi, il est très important pour une commune d'avoir du logement pour étudiants car dans l'agglomération où l'immobilier est un sujet très sensible et dangereux, le sujet est majeur. Il indique que Trélazé veut prendre sa part dans le logement des jeunes car pour l'habitat, c'est l'ensemble des offres de services qui doit être pensé. Pour exemple, les étudiants qui vivront à Trélazé dans ce secteur, pourront prendre le TER à la gare et être à quelques minutes des campus, avec l'arrivée de la 2^{ème} ligne de tram et cela leur permettra d'être moins loin que le centre-ville d'Angers. Enfin, il est très important que l'intermodalité puisse se faire. Le rôle d'élu est de prévoir et d'anticiper l'avenir, pour permettre aux jeunes étudiants de faire leurs études dans des conditions dignes et correctes.

Marc Goua en profite pour remercier Maine et Loire Habitat, propriétaire, d'avoir retiré ces terrains pour permettre à la Ville de réaliser ces deux opérations.

Gilles Ernoult confirme que le rôle d'élu est un choix responsable en pleine conscience qui d'abord doit être une réflexion politique sur ce qui peut être fait, pour enfin arriver sur le technique. Le politique doit conditionner le technique et non l'inverse. Il informe que le reproche qui peut être fait sur cette délibération, c'est que cette réflexion n'a pas été faite en amont et que les plans de masses n'ont pas été transmis, pour réfléchir sur le sujet. Il indique qu'avant de voter une délibération, il doit y avoir débat. L'ordre des choses n'a pas été bien posé et c'est pour cette raison qu'ils s'abstiendront.

Lamine Naham reprend et fait remarquer que la réflexion politique a été faite. Il entend que sur la Quantinière, il y a une densification de logements sociaux mais indique que la réflexion menée aujourd'hui est de casser cette dynamique-là. Les projets seront présentés en commission urbanisme et il faudra que toutes les questions posées soient vues avec les prestataires.

Marc Goua rappelle que la volonté de mutation de rééquilibrer la Guérinière Quantinière a déjà été évoquée. La ville respecte ce qu'elle avait prévu dans sa densité, soit 27.2 logements à l'hectare, ce qui est très faible en première couronne de l'agglomération. Suite à l'annulation de la déclaration d'utilité publique, Trélazé devrait repartir dans un processus. La crise financière 2008/2009 est arrivée et l'Etat a décidé d'intervenir ; ce qui a amené les bailleurs sociaux à acheter. La ville de Trélazé a donc renégocié pour revenir à du logement privé, ce qui ramène à une volonté politique.

L'agglomération est confrontée aujourd'hui à une pénurie de logements sociaux avec 16 000 demandes non-satisfaites.

Le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale), prévoit de construire 500 logements sociaux par an mais si personne ne bouge, il faudra 20 ans pour résorber le retard. Cela pose question.

La volonté politique de la ville est de faire plus de secteur privé, d'offrir aux anciens une gamme complète et d'avoir, pour les étudiants et les jeunes travailleurs, des propositions.

Mylène Canevet rappelle qu'il avait été question d'avoir une préférence à ce que la maison de retraite soit à la Quantinière et demande de veiller à une mixité sociale pour le logement, car sans cette mixité, cela finira par apporter des ghettos. Elle questionne pour savoir combien d'habitants vont apporter tous ces logements. Plus de 6000 serait de la folie.

Marc Goua répond qu'il y en aura moins. Sur le sujet de la maison de retraite, il faut savoir que c'est un établissement public et que même le Maire de la commune n'a aucun pouvoir de décision sur sa localisation. La Ville se bâtit depuis 12 ans pour qu'elle soit enfin reconstruite. Les loyers seront augmentés au minima, car la ville souhaite préserver un prix de journée compatible avec les revenus des concitoyens, même si l'Etat ne donne pas grand-chose et que le Département ne finance plus rien. Heureusement que les taux de financement sont faibles.

Pour la densité des logements à la Quantinière, Trélazé reste dans les normes. Il ne sera pas possible de satisfaire toutes les demandes de maisons avec jardins. Suite aux dernières élections du Conseil départemental et suite à l'accord de l'ancienne majorité, il a fallu aller très vite car Maine et Loire habitat est une filiale du Département.

Mylène Canevet informe que le coût du loyer à la maison de retraite, est cher. C'est 1920 euros pour une personne.

Marc Goua répond que les maisons de retraites sont effectivement chères et laisse la parole à Mme Heurtin.

Magali Heurtin reprend qu'au niveau du département, la ville est restée sur un taux bas car la moyenne se situe entre 2800 € et 3200 €. Certes, le prix sur Trélazé est élevé mais reste sur la capacité de payer plus facilement la maison de retraite.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

4 – Urbanisme – secteur Bourg – parcelle AV n°1043 – cession d'une emprise du talus aux riverains de la rue Voltaire

Rapporteur : Izzet Albayrak, adjoint au maire

Lydie Jacquet sort de la salle

Izzet Albayrak fait lecture de la délibération et rajoute que le prix de 3 €/m2 est en conformité avec l'avis de France Domaines.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 – Urbanisme – Terrains à Saint Lézin – Vente lot 3 à M. Abdellah Adahlis

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Mme Lydie Jacquet revient dans la salle

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6 – Urbanisme – Cession ensemble immobilier du Quernon – 40 allée de la saulaie

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua précise que l'acquéreur est prothésiste dentaire et a un besoin rapide de locaux.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7 – Personnel – création d'un poste non permanent – Contrat de projet (catégorie C)

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham fait lecture de la délibération pour la création du poste et laisse la parole à M. Karim pour expliquer ce recrutement qu'il pilote.

Amine Karim informe que ce poste non permanent, ouvert dans le cadre du dispositif de Conseiller Numérique France Services et subventionné par l'Etat, est prévu pour 2 ans. La personne recrutée aura entre autre, pour missions, l'accompagnement de qualité aux usages numériques en tous lieux. Ceci afin de permettre une inclusion numérique du plus grand nombre avec l'aide à la prise en main des équipements numériques, l'accompagnement sur la maîtrise des services numériques, pour une utilisation indépendante. Ce poste comprendra une formation obligatoire dispensée en début de contrat, par l'Etat.

Lamine Naham précise qu'il s'agit de l'emploi d'un agent contractuel non permanent, à durée déterminée et en fonction du contrat signé avec l'Etat.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 – Personnel – Création d'un poste d'attaché à temps complet

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Suite au départ à la retraite de la personne en charge du service Administration Générale Education et suite à la réflexion sur une réorganisation du service, il a été décidé de recruter statutairement un agent de catégorie A - attaché à temps complet statutaire ou contractuel, pour seconder la directrice sur la globalité du poste. Une

partie en lien avec l'Education où elle sera adjointe et coordonnera le service sur la partie des affaires générales sans être sur l'opérationnel, et l'autre, sur la partie sur la coordination de la cité éducative. Ce service sera de même renforcé par l'arrivée de 2 personnes dont une en alternance.

Gilles Ernoult demande s'il s'agit des missions du poste de Mme Elisabeth Herbert ?

Lamine Naham répond qu'il ne s'agit pas du poste de Mme Herbert car celui-ci est créé sur le CCAS, et sur le Programme de la Réussite Educative (pour information, le recrutement est en cours).

Pour cette délibération, il s'agit de renforcer le service Education en créant un poste supplémentaire.

Claude Cadot évoque les missions importantes pour ce poste et demande le pourcentage de chaque partie.

Lamine Naham répond que cela correspond à 50 % sur la direction des affaires générales et 50 % sur la partie éducative. Pour la partie des affaires générales cette personne aura à sa charge, la supervision des 5 agents du service (sans être sur l'opérationnel) et assurera la direction pendant l'absence de la directrice. Grâce à ce recrutement, la directrice des affaires générales pourra, à son souhait, se concentrer plus sur la partie éducation.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

9 – Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – création de poste

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham propose, suite aux délibérations n° 7 et 8, de mettre à jour le tableau des effectifs pour les 2 postes créés et rappelle qu'à la prochaine séance du conseil, il n'y aura pas de suppression de poste pour ces éléments.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

10 – Conteneurs enterrés – dépôts sauvages rue Anatole France – Remise gracieuse de dette – annulation du titre n°90

Rapporteur : Cendrine Deverre, adjointe au maire

Cendrine Deverre fait lecture de la délibération

Gilles Ernoult informe être déjà intervenu en conseil municipal sur cette pratique et indique être interrogatif. Il indique être satisfait de rendre anonyme chaque délibération mais s'interroge sur le fait de se prononcer sur ces délibérations. Quel intérêt à instaurer un arrêté de paiement pour l'annuler ensuite ? Il y a un problème sérieux concernant les dépôts sauvages et les encombrants ! Peut-être faudrait-il réfléchir avec l'agglomération pour traiter le problème ! Là, ce ne sont pas des amendes pour des encombrants mais pour des dépôts sauvages, alors quel est le message que la ville envoie en annulant ces titres ? Les élus de TAE informent être très interrogatifs et demande à ce que chaque demande de remise gracieuse de dette soit examinée, pour accompagner si besoin dans sa démarche l'usager amendé, mais sans annuler le titre. Gilles Ernoult rappelle qu'il n'y a pas une séance du conseil municipal sans remise gracieuse et qu'il n'est pas possible de continuer à envoyer ce message à la population. La ville doit respecter et appliquer les arrêtés émis.

Cendrine Deverre répond que les services sont extrêmement actifs sur le ramassage des dépôts sauvages (plusieurs centaines de kg par semaine) et que pour ces délibérations 10 et 11, il s'agit de titres émis il y a plusieurs mois. De plus, cela fait suite à des détenteurs en situation de détresse sociale. La ville entend et espère que la population prendra conscience pour se responsabiliser mais cela n'est pas aussi rapide qu'elle le souhaite.

Marc Goua reprend que cela n'est pas si simple et entend le signal à donner de trouver une alternative pour accompagner si besoin, les cas dramatiques. Il y a pour autant, un côté pédagogique où les gens disent ne plus vouloir recommencer.

Lamine Naham complète les propos de Cendrine Deverre en expliquant la procédure de recouvrement mise en place par la Trésorerie. Il indique que c'est elle qui alerte la ville sur la situation financière de l'intéressé. La ville est en bout de course sur la décision à donner et ne souhaite pas mettre les intéressés dans des difficultés supplémentaires, ce qui justifie ces demandes d'annulations de titres.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

11 – Conteneurs enterrés – dépôts sauvages site des allumettes - Remise gracieuse de dette – annulation du titre n°181

Rapporteur : Cendrine Deverre, adjointe au maire

La délibération mise aux voix est adoptée avec abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

Questions diverses

La séance est levée à VINGT ET UNE HEURES ET ONZE MINUTES.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.

